



Colocataire refuse de payer sa partie de la taxe d'habitation

Par **Auriane Pons**, le **01/05/2017** à **18:56**

Bonjour,

J'étais en colocation dans un appartement avec 2 autres personnes. Nous avons chacun un bail à notre nom personnel pour cette colocation.

Quand la taxe d'habitation est arrivée elle n'était au nom que de deux personnes, chose que j'ai signalée à l'administration ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire m'a dit qu'il allait se mettre en relation avec les impôts et les impôts m'ont dit que si je leur envoyais un mail avec les coordonnées du propriétaire ils se mettraient en relation avec lui pour modifier cette erreur. J'ai donc payé ma part de la taxe et ma deuxième colocataire aussi.

Néanmoins nous avons reçu une relance pour la part du 3ème colocataire qui n'avait pas été payée.

Le propriétaire fait tout pour ne pas faire avancer les choses et le 3ème colocataire m'a dit qu'il n'avait pas récupéré sa caution pour payer justement cette taxe d'habitation.

Connaissant les deux personnages (l'un est très magouilleur, l'autre a un potentiel de mythomanie avéré), je ne sais qui croire.

Ma question est donc la suivante : que dois-je faire ? Payer la taxe ? Porter plainte (mais dans ce cas contre qui le propriétaire ou le locataire ?) ?

D'avance merci

Par **Visiteur**, le **01/05/2017** à **21:09**

Bonjour,

1 Voyez avec le propriétaire pour vérifier l'histoire de la caution et peut être pourrez vous arranger cela à l'amiable avant d'intenter une action...

Question ... Etes vous tous 3 imposables sur le revenu ?